

**Communiqué de la Coordination pour la défense et la promotion  
de la santé dans le Haut Nivernais  
BP 700 59 - 58502 CLAMECY CEDEX  
tel 06.99.73.18.90 - [coordination@ch-clamecy.fr](mailto:coordination@ch-clamecy.fr)  
COMMUNIQUE DE PRESSE du 30 janvier 2008**

Suite à la réunion qui a suivi le Comité de pilotage en présence de l'ARH, du CNEH, des Usagers et de nombreux personnels du Centre Hospitalier, il en ressort :

1°) Malgré notre demande de moratoire, l'ARH maintient sa décision de fermeture de la Maternité au 31 mars 2008, invoquant selon le moment la sécurité ou l'aspect financiers, faisant fi des recours en cour d'appel de Lyon et l'aspect humain et social à la population.

2°) La mission confiée au CNEH n'est pas aboutie loin sans faut, en effet aucun chiffre n'a été communiqué par la Directrice, ce qui aurait pu à la date du 28 janvier, faire état d'un projet médical chiffré et pouvant raisonnablement être mis en place au 31 mars 2008.

3°) Seul le projet de Maison périnatale doit retenir l'attention de l'ARH et la volonté de le financer, un Centre de périnatalité de proximité à 250 000 € ne pourra pas combler les besoins de suivi des grossesses du territoire.

4°) La Coordination est inquiète sur le devenir de la Chirurgie, nous demandons à l'ARH de nommer dans les délais les plus brefs un 2<sup>ème</sup> chirurgien, d'étudier et de financer la mise aux normes de la salle de réveil avant que ce dernier point ne devienne le prétexte à une fermeture du bloc opératoire.

5°) Le SMUR promis pour le 1<sup>er</sup> avril 2008 doit être un mauvais poisson !! Pas d'organisation médicale à ce jour, pas de formation des infirmières, etc.. Nous demandons à l'ARH de faire en sorte que ce projet se réalise dans les délais impartis.

Dans ces conditions, la Coordination demande très fermement à l'ARH un moratoire sur la fermeture de la maternité en attendant la mise en place du projet médical.

La Coordination demande le départ Immédiat du Directeur, compte tenu qu'il représente un frein aux actions à mener, à l'organisation, au management et à la communication sur l'avenir de l'établissement.

En cas de fermeture arbitraire de la Maternité, la Coordination tiendra l'ARH pour responsable la mise en danger des futures mamans.

\*\*\*\*\*

**Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**

Mairie de St Affrique 12400 - Site <http://www.coordination-nationale.org> - [Postmaster@coordination-nationale.org](mailto:Postmaster@coordination-nationale.org)  
Coprésidents - Michel ANTONY et André LACHARD

Michel.Antony@wanadoo.fr - [alachardsbesson@akeonet.com](mailto:alachardsbesson@akeonet.com)